

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP**

Le vingt neuf juin deux mille vingt-trois à 18h15,
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville,
après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 37
DATE DE LA CONVOCATION	22/06/2023
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	06/07/2023

OBJET :**Budget Supplémentaire 2023****Étaient présents :**

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET ,
Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc
AUGUSTE , Mme Solène FOREST , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre
MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , M. Claude BOUTRON , Mme
Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme
Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Mélissa FOULQUE , M. Gil SILVESTRI ,
Mme Chiara GENTY , M. Alexandre MOUGIN , Mme Evelyne COLONNA , M. Fabien
VALERO , Mme Nina CAL , M. Alain BLANC , M. Eric MONTROYA , Mme Christiane BAR , Mme
Charlotte KUENTZ , Mme Isabelle DAVID , M. Eric GARCIN , Mme Pimprenelle BUTZBACH ,
Mme Marie-José ALLEMAND , M. Elie CORDIER , Mme Esther GONON
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Olivier PAUCHON procuration à Mme Maryvonne GRENIER, Mme Françoise DUSSE
procuration à Mme Martine BOUCHARDY, M. Bruno PATRON procuration à M. Jean-Pierre
MARTIN, M. Nicolas GEIGER procuration à Mme Esther GONON

Absent(s) :

M. Daniel GALLAND, M. Christophe PIERREL

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités
Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Christiane
BAR, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions
qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Le budget supplémentaire est un acte d'ajustement et reports dont la présentation est en tous points identiques à celle du budget primitif.

En tant qu'acte d'ajustement, il constate, comme toute décision modificative, l'ouverture des crédits supplémentaires non prévus au budget primitif et leur financement.

En tant que budget de reports, il a pour objet essentiel de reprendre les résultats dégagés à la clôture de l'exercice précédent apparaissant au compte administratif.

Lors du conseil municipal du 27 janvier 2023, le Budget Primitif 2023 de la ville de Gap a été voté, il convient aujourd'hui de procéder aux ajustements nécessaires et d'intégrer les résultats 2022 tel que présenté ci-dessous :

BUDGET GENERAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>DEPENSES</u>	
Charges à caractère général	19 228 402,18
Charges de personnel	2 287 628,00
Atténuations de produits	151 850,00
Autres charges de gestion courante	556 993,27
Charges Financières	73 000,00
Charges Spécifiques	147 000,00
Virement à la section d'investissement	15 000 000,00
TOTAL	37 444 873,45

<u>RECETTES</u>	
Résultat reporté	34 274 457,45
Produits des services	102 700,00
Produits de gestion courante	5 000,00
Impôts et Taxes	3 059 394,00
Dotations, Subventions et Participations	3 322,00
TOTAL	37 444 873,45

SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>DEPENSES</u>	
Immobilisations incorporelles	268 223,60
Subventions d'équipement versées	4 780 986,00
Immobilisations corporelles	760 218,81
Immobilisations en cours	11 077 032,00
Capital de la dette	167 000,00

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Opérations pour compte de tiers	5 719,54
Opérations d'ordre	30 000,00
Restes à réaliser	18 518 258,03
TOTAL	35 607 437,98

RECETTES	
Subventions	2 045 445,17
Résultat Reporté	4 235 662,07
Virement de la section de fonctionnement	15 000 000,00
Affectation résultat	10 430 182,79
Opérations pour compte de tiers	13 734,78
Opérations d'ordre	30 000,00
Restes à réaliser	3 852 413,17
TOTAL	35 607 437,98

BUDGET ANNEXE DES PARKINGS

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	
Charges à caractère général	631 181,00
Autres charges de gestion courante	8 017,11
Charges Exceptionnelles	5 500,00
Virement en section d'investissement	100 000,00
TOTAL	744 698,11

RECETTES	
Excédent de Fonctionnement reporté	743 648,11
Produits des services	1 050,00
TOTAL	744 698,11

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	
Immobilisations incorporelles	5 600,00
Immobilisations corporelles	25 127,00
Immobilisations en cours	4 849 273,00
Opérations d'ordre	120 000,00
Résultat reporté	586 749,48

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Restes à réaliser	2 038 274,24
TOTAL	7 625 023,72

RECETTES	
Affectation Résultat	278 010,45
Virement du fonctionnement	100 000,00
Subventions	4 780 000,00
Opérations d'ordre	120 000,00
Restes à réaliser	2 347 013,27
TOTAL	7 625 023,72

BUDGET ANNEXE DU QUATTRO

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	
Charges à caractère général	61 700,00
Charges de Personnel	35 941,30
Autres Charges de gestion courante	100,00
TOTAL	97 741,30

RECETTES	
Atténuations de charges	4 000,00
Ventes	52 534,10
Produits Exceptionnels	10 452,00
Résultat reporté	30 755,20
TOTAL	97 741,30

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	
Immobilisations corporelles	64 196,85
Restes à réaliser	12 266,28
TOTAL	76 463,13

RECETTES	
Résultat reporté	76 463,13
TOTAL	76 463,13

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

BUDGET ANNEXE DE L'ABATTOIR

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>DEPENSES</u>	
Charges à caractère général	411 846,23
Autres Charges de gestion courante	5,00
TOTAL	411 851,23

<u>RECETTES</u>	
Résultat reporté	411 851,23
TOTAL	411 851,23

SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>DEPENSES</u>	
Immobilisations incorporelles	27 000,00
Immobilisations en cours	2 309,56
Opérations d'ordre	150 000,00
Restes à réaliser	7 664 957,02
TOTAL	7 844 266,58

<u>RECETTES</u>	
Opérations d'ordre	150 000,00
Restes à réaliser	7 459 257,08
Résultat reporté	235 009,50
TOTAL	7 844 266,58

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>DEPENSES</u>	
Charges à caractère général	893 011,33
Charges Financières	10 800,00
Charges Exceptionnelles	110 167,83
TOTAL	1 013 979,16

<u>RECETTES</u>	
Résultat reporté	1 013 979,16
TOTAL	1 013 979,16

SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>DEPENSES</u>	
Opérations pour compte de tiers	1 716 076,00
TOTAL	1 716 076,00

<u>RECETTES</u>	
Opérations pour compte de tiers	1 716 076,00
TOTAL	1 716 076,00

BUDGET ANNEXE DE LA REGIE D'INFORMATION URBAINE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>DEPENSES</u>	
Charges à caractère général	68 645,40
TOTAL	68 645,40

<u>RECETTES</u>	
Résultat reporté	68 645,40
TOTAL	68 645,40

SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>DEPENSES</u>	
Immobilisations corporelles	128 640,62
Restes à réaliser	171 359,38
TOTAL	300 000,00

<u>RECETTES</u>	
Résultat reporté	300 000,00

TOTAL	300 000,00
-------	------------

Décision :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2313-2 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Sur avis favorable de la Commission des Finances et du Budget réunie le 20 juin 2023, il est proposé :

Article unique : d'approuver le budget supplémentaire 2023 ci-annexé pour le budget général et les budgets annexes.

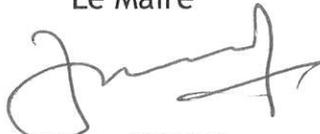
Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 33

- CONTRE : 8

Mme Charlotte KUENTZ, Mme Isabelle DAVID, M. Eric GARCIN, Mme Pimprenelle BUTZBACH, M. Nicolas GEIGER, Mme Marie-José ALLEMAND, M. Elie CORDIER, Mme Esther GONON

Le Maire



Roger DIDIER

Le Secrétaire de Séance



Christiane BAR

Transmis en Préfecture le : 11 0 JUL 2023

Affiché ou publié le : 1 0 JUL 2023